

Département : ARDECHE  
Commune : BESSAS

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU 04 DECEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le quatre décembre à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur CHAMBON Alain, Maire.

**Présents :** Alain CHAMBON, Anne-Marie PEZZANO, Sylvie CHEYREZY, Francis PANSIER, Patrick SARRAZIN, Pierre-Jean PRAX, Annie THOULOZE, Hugo GOOVAERTS, Thierry GINESTE, Cédric CHANNAC

**Absent excusé :** Michel LACOMBE

**Secrétaire de séance :** Anne-Marie PEZZANO

### **DELIBERATIONS PRISES A L'UNANIMITE**

- **Convention participation restauration scolaire aux écoles de Barjac**  
La commune participe à hauteur de 6€ par repas et par enfant pour la restauration scolaire, réévaluée de 4% chaque année au 1<sup>er</sup> juillet. La convention est conclue pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023 et renouvelable par tacite reconduction.
  
- **Validation des frais de fonctionnement de l'école de Barjac 2022/2023**  
Le conseil municipal valide la contribution financière pour l'école publique de Barjac pour l'année 2022/2023. Le montant total est de 11 943.50€ soit 1 194.35€ par enfant.
  
- **Participation au spectacle de Noël de l'école de Vagnas**  
La mairie de Vagnas a demandé de participer financièrement au spectacle de Noël organisé par son école. Cette participation s'élève à 10€ pour les deux enfants scolarisés, le coût du transport sera proratisé.

## QUESTIONS DIVERSES

- Un contrôle sera effectué sur le paratonnerre de l'Eglise.
- Le conseil municipal décide de baliser le véhicule communal avec des bandes réfléchissantes et un marquage « Mairie de Bessas ».
- La commune va relancer Enedis pour l'élagage des câbles électriques au niveau du transformateur du Panoramic. La demande faite au printemps n'a toujours pas abouti.
- Une réunion de chantier concernant la réhabilitation du réservoir d'eau a eu lieu, le chantier suit normalement son cours.
- La commune a l'obligation de s'équiper d'un ossuaire au cimetière. Des devis ont été faits, ces travaux seront à budgétiser en 2024.
- Suite au signalement d'un administré concernant les aboiements de chiens apportant des nuisances sonores, ce dernier a été convoqué lors du conseil municipal afin de débattre du sujet. Le conseil municipal a décidé d'adresser un courrier à la population pour un rappel à la loi sur les nuisances sonores causées par les chiens. Cette information sera également disponible sur le site de la mairie et les panneaux d'affichage.
- La commune recherche une personne pour faire le ménage 2h/semaine
- Merci aux personnes qui ont participé au spectacle pour enfants. Beau succès de cette après-midi récréative.
- La cérémonie des vœux aura lieu le vendredi 19 janvier 2024 à 18h30 à la salle communale.

Le Maire  
Alain CHAMBON

